

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES
PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2023

Etat du contributeur ^(a)	Date ^(b) de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique ^(c) du contributeur	Nature ^(d) de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect ^(d) de l'avantage ou la ressource	Mode de paiement ^(d)	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource ^(d)
Allemagne	22/12/2023	Une autre personne morale	Une ressource de mécénat	Caractère direct	par virement bancaire	3 000,00 €
Total						3 000,00 €
Total - Etat Y						0,00 €
Total - Etat Z						0,00 €

(a) Les avantages et ressources sont regroupées par état

(b) Les avantages et ressources sont classés pour chaque état par ordre chronologique en fonction de la date d'encaissement, ou pour une ressource non pécuniaire, la date à laquelle il est effectivement acquis ou la période durant laquelle il est accordé

(c) Indiquer s'il s'agit d'un état ou une collectivité, d'une autre personne morale, d'une personnel physique

(d) Conformément à l'article 4 du décret n° 2021-1812 du 24 décembre 2021